



ORANGE, le 23 Avril 2019

COMMUNIQUE DE PRESSE

**PORTANT REGLEMENTATION TEMPORAIRE
DE LA CIRCULATION ET DU
STATIONNEMENT DES VEHICULES**

AVENUE R. D'AYMARD -

D. A. C.

**DIRECTION DE L'AMENAGEMENT
ET DU CADRE DE VIE**

Gestion du Domaine Public

La Mairie d'Orange informe :

- Pendant toute la durée des travaux de rehausse de chambre ORANGE, **Avenue Rodolphe d'Aymard**, la circulation des véhicules de toutes sortes sera alternée et établie avec un sens unique commandé par feux tricolores placés à 30 m de part et d'autre du chantier.

Les feux tricolores pourront être remplacés par un pilotage manuel.

Les véhicules en infraction seront mis en fourrière sans préavis.

- Les présentes prescriptions prendront effet à compter du 29 Avril 2019 et seront valables jusqu'à la fin des travaux, dont la durée prévisible est de 1 mois, sous l'entière responsabilité de la Société CPCP TELECOM de VALBONNE (06).